

Opinion 27 octobre 2003 Numéro 19

La TVA n'est pas la panacée à tous les problèmes de financement

Présentée comme la panacée au problème du financement des assurances sociales, une augmentation de la TVA offrirait certes l'avantage d'apporter de l'argent frais à ces dernières. Au taux actuel de 7,6%, la Confédération encaisse des recettes de l'ordre de 17 milliards de francs par an ; elle pourrait espérer 2,3 milliards de rentrées fiscales supplémentaires par an et par point de TVA. Un relèvement de la TVA à 15% pourrait donc théoriquement engendrer des recettes nouvelles de l'ordre de 16,6 milliards de francs. Mais une telle augmentation entraî nerait immanquablement une forte hausse du coût de la vie, des logements et des charges des entreprises.

En Suisse, les loyers ne sont pas soumis à la TVA. Cela a pour conséquence que les charges de TVA entrent dans le calcul des loyers par le biais des coûts de construction, d'assainissement, d'entretien, des coûts accessoires et administratifs concernant les logements loués. Au taux de TVA en vigueur, cela signifie que 3,8% environ du prix du loyer est imputable à la TVA. Un doublement de la TVA à 15% déboucherait sur une augmentation des loyers d'environ 3,7%. Une hausse des charges d'un ordre de grandeur comparable toucherait aussi les propriétaires de logements.

Avec le taux actuel de 7,6%, la charge directe et indirecte de la TVA pour toutes les couches de la population représente environ 5,3% du revenu après impôts directs et assurances obligatoires, sans tenir compte du taux d'épargne. Une augmentation de la TVA de 7,4% pour couvrir le besoin de financement des assurances sociales jusqu'en 2025, tel que calculé par le Département fédéral de l'intérieur, devrait réduire d'environ 5,2% le revenu disponible de toutes les catégories de contribuables. Avec un taux de TVA quasi doublé à 15%, toutes les couches de la population contribueraient directement et indirectement, à raison de 10,5% de leur revenu, au produit de la TVA. Ainsi, une famille avec un revenu disponible de 60 000 francs (après déduction des impôts directs et des assurances obligatoires), paie aujourd'hui quelque 3 200 francs de TVA par année. Cette somme passerait à 6 300 francs si la TVA passait à 15%. Pour cette famille, toute augmentation de la TVA de 1% accroî trait les charges de TVA de 400 francs environ.

Bref: au vu des énormes besoins de financement en cause, une augmentation massive de la TVA en vue d'assainir nos assurances sociales aurait des conséquences négatives pour l'ensemble de la population et des entreprises. Toute nouvelle hausse de la fiscalité indirecte, non compensée par l'allègement d'autres impôts, passera donc difficilement la rampe, tant il est vrai que le peuple est aujourd'hui réfractaire à toute augmentation de la pression fiscale.

Jean-Claude Chappuis